

## Je suis mort

Trois milliards d'euros. C'est ce que représente le business de la [mort](#) en France en 2023,

Avec plus de 670 000 décès enregistrés en 2022 selon l'[Insee](#), le funéraire est, contre toute attente, un secteur bien vivant !

**Advitam**, société de pompes funèbres en ligne créée en 2016 a levé 1,8 million d'euros en 2018. La plateforme qui propose même la fermeture des comptes sur les réseaux sociaux du défunt a été classée dans le top 30 des [start-up](#) selon Station F en 2019 et enregistre plus de 100% de croissance par an.

InMemori, qui propose un service d'hommage en ligne, a levé 2,5 millions d'euros en 2018. Créée deux ans plus tôt, la start-up totalise plus de 400 000 utilisateurs et s'est exportée à l'étranger.

Elicci. qui fête bientôt ses 10 ans, propose des performances musicales sur mesure aux familles de défunts. «*Classique, jazz, gospel, variété, rock ou musique du monde*», la gamme proposée est large .

Comptez au moins 450 euros pour ces performances live qui se prêtent aussi bien à une cérémonie laïque que religieuse, à l'Eglise, au cimetière ou au crématorium.

D'abord à Paris, la société compte neuf réseaux de musiciens en France.

Elicci dont la croissance moyenne du chiffre d'affaires est de 25% par an. Seule l'Est «*c'est la région où on a le moins de demandes, parce qu'il existe beaucoup de chorales paroissiales et que ces territoires restent assez traditionnels*» .

Créer de nouveaux rituels, c'est le leitmotiv d'Elicci et de toute une nuée de nouveaux business qui se développent pour créer des cérémonies sur-mesure.

Enterrements «bio», «funerals planners», testament en ligne, plaques commémoratives personnalisées, cagnotte funéraire...

Yanick Revel est thanadoula, né de la contraction du mot thanatos, figure grecque de la mort et du métier de doula (ces femmes qui accompagnent d'autres autour de la naissance d'un enfant).

Les thanadoulas apportent leur aide aux personnes en fin de vie et aux familles endeuillées. *«Conscientes de l'importance d'un geste, d'une parole et de toutes les maladresses qui peuvent être commises»*, ces accompagnatrices sont simplement là pour *«écouter»*.

Environ une vingtaine de thanadoulas sont répertoriées au sein de l'association Doulas de France. Certaines sont installées en micro-entreprise, d'autres exercent dans le cadre du service à la personne et sont rémunérées en [chèque emploi service universel](#). Il faut déboursier entre 50 à 80 euros de l'heure pour s'offrir les services d'une thanadoula.

[À LIRE AUSSIBrest : la ville propose des monuments funéraires recyclés, à prix cassés](#)

## Quand la technologie tente de s'inviter au cimetière

Certains en ont fait les frais comme Memory Forever, lancé en 2016 qui proposait d'entretenir les tombes des défunts dont la famille vivait trop loin pour s'en occuper. D'autres tentent de se faire une place. **Auctus Vitae** propose de faire vivre la mémoire des défunts de façon virtuelle. La société lancée il y a bientôt six ans offre la possibilité d'apposer un [QR code](#) sur une pierre tombale afin que la famille de la personne décédée puisse partager ses souvenirs. Photos, vidéos, témoignages, récits... Presque tout peut être partagé sur le QR Code. La famille peut choisir de restreindre l'accès de ces informations via un mot de passe ou non. Le tarif est de 97 euros pour avoir accès à ce QR code gravé.

Le QR code peut être acheté pour d'autres usages. La part liée à cette thématique représente *«20 à 25% du chiffre d'affaires»*, confie Catherine Lobrichon, cofondatrice de la société. *«Il y a une clientèle pour ce type de produit mais la progression est timide. Le funéraire est un milieu très fermé, un peu vieille*

France».

# Le marché de la mort, un secteur vieux jeu

D'autant plus que le secteur de la mort est très verrouillé. La publicité est réglementée : «*les offres de services faites en prévision d'obsèques*» ou en vue d'obtenir «*la commande de fournitures ou de prestations liées à un décès*» sont interdites par la loi ([article L. 2223-33 du Code général des collectivités territoriales](#)).

source : selon le cabinet d'études Xerfi.

L'Etat restreint aussi l'accès aux alternatives à l'enterrement et à la crémation. L'humusation, soit la transformation du corps humain en compost, est par exemple interdite en France. Se faire enterrer dans un cercueil composé de mycélium, la base des champignons, comme le propose la start-up néerlandaise Loop, pas pour demain !

photo : D.R.